



وجدة - جامعة محمد الأول  
Université Mohammed Premier -  
Oujda  
Centre d'Etudes Doctorales  
Sciences et Techniques



## Extrait des Modalités de soutenance de Doctorat

Le Doctorat sanctionne la reconnaissance par un jury de l'aptitude du candidat à entreprendre et à mener à terme une recherche scientifique de haut niveau. A cet effet, le candidat présente en soutenance une thèse ou un ensemble de travaux scientifiques que le jury apprécie en fonction de leur valeur et de leur apport.

- **Conditions de dépôt du dossier de soutenance :**

Pour soutenir une thèse de doctorat, le candidat doit remplir les conditions préalables suivantes :

1. avoir effectué trois inscriptions ;
2. avoir publié au moins un article dans une revue indexée ( Scopus, ISI Web, DBLP). Le candidat doit être auteur principal et le contenu de l'article doit faire partie intégrante de la thèse ;
3. avoir présenté au moins deux communications, dont au moins une orale, dans des congrès nationaux ou internationaux ;
4. avoir validé le volume horaire des formations complémentaires (200 heures);

- **Dépôt du dossier**

Le dossier doit contenir les pièces suivantes :

1. une demande de dépôt de dossier, adressée par le directeur de thèse au chef de l'établissement sous couvert du Directeur du CEDoc. La demande doit être visée par le directeur de la structure d'accueil, le coordonnateur de la formation doctorale et le directeur du CEDoc ;
2. un rapport du directeur de thèse sur le travail réalisé ;
3. quatre exemplaires de la thèse plus un CD comprenant le fichier PDF de la thèse ;
4. un dossier scientifique du candidat comportant :
  - a. le CV
  - b. les copies des articles publiés,
  - c. les résumés des communications aux manifestations scientifiques,
  - d. justificatifs des formations complémentaires réalisées
5. une attestation de validation des formations complémentaires délivrée par le CEDoc ;
6. une liste de trois rapporteurs proposés par le directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être des PES ou à défaut des PH. Un rapporteur au moins doit être extérieur à l'université d'inscription du candidat.

Ce dossier doit être déposé, au complet, au moins **deux mois** avant la date proposée de soutenance.

- **Soutenance**

Le jury de soutenance comprend trois à sept membres dont le directeur de thèse. Des membres non universitaires peuvent être invités à faire partie du jury sans participer dans les délibérations.

La soutenance ne peut avoir lieu que si 4 membres du jury au moins dont le directeur de thèse sont présents.

La présentation des travaux est publique excepté dans le cas des travaux à caractère confidentiel.

Le lieu et la date de présentation des travaux sont fixés par le chef de l'établissement après consultation du directeur de thèse.

A l'issue de la soutenance, le président du jury doit remettre au chef de l'établissement le rapport de soutenance signé par tous les membres du jury présents. Les membres absents doivent envoyer un rapport sur la thèse et justifier leur absence.

- **Retrait du diplôme :**

Pour retirer son diplôme, le candidat est invité à remplir les formalités suivantes :

1. déposer 5 exemplaires de la version corrigée du mémoire de thèse signés par le membre du jury, désigné par le jury lors de la soutenance pour vérifier les corrections demandées. Ces exemplaires doivent contenir les résumés en français, en arabe et en anglais.
2. déposer l'autorisation de tirage signée par le membre désigné par le jury lors de la soutenance, certifiant que les corrections éventuellement demandées par le jury ont bien été faites.
3. déposer 3 CD contenant la version corrigée de la thèse sous forme PDF.
4. déposer le formulaire de décharge dûment remplie visé par les différents services concernés de l'établissement.